

Exposé de Pierre Harmel (Luxembourg, 30 juin 1970)

Légende: Le 30 juin 1970, à l'occasion de l'ouverture à Luxembourg de la Conférence entre les Communautés européennes et les pays candidats à l'adhésion, Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil, prononce un discours dans lequel il souligne l'importance des futures négociations des Six avec le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 01.07.1970, n° 4; 26e année. Luxembourg. "Exposé de Pierre Harmel (Luxembourg, 30 juin 1970)", p. 4-8.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/expose_de_pierre_harmel_luxembourg_30_juin_1970-fr-a824bfd4-c29d-4834-81ca-9a25125ef9c8.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Exposé de Pierre Harmel (Luxembourg, 30 juin 1970)

Messieurs les Ministres et

Chers Collègues,

En cette date importante pour l'Europe, du 30 juin 1970, le Conseil de Ministres des Communautés Européennes est heureux d'accueillir les Représentants du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège ; j'ai cité les pays dans l'ordre de l'introduction de leur demande.

Vos Etats veulent devenir Membre des Communautés. C'est pourquoi, nous sommes aujourd'hui réunis avec vous pour ouvrir des négociations ; selon le libellé même de l'article 237 du Traité de Rome, ces négociations ont pour but d'établir, de commun accord entre les Etats Membres des Communautés et les Etats demandeurs, les conditions de l'admission et les adoptions des traités que celle-ci entraînera.

Le Conseil de Ministres a conscience d'accomplir, à un moment heureusement choisi, un des actes capitaux qui marquent la marche de l'Europe vers son unification.

Une marche dont le premier pas fut accompli il y a 24 années.

C'était le 19 septembre 1946, à Zurich. Les ruines de notre vieux continent étaient à peine refroidies quand Winston Churchill y parla, le premier, de réconciliation : nous devons, disait-il, recréer la famille Européenne, et lui donner une structure régionale qui pourrait bien être appelée « Etats-Unis d'Europe ».

Alors l'idée d'Europe, si fortement appuyée parmi nos populations, trouva sa première expression dans la constitution de l'Assemblée de Strasbourg : je cite le Conseil de l'Europe car il réunit depuis longtemps, dans son Assemblée et dans son Comité de Ministres, les dix Etats ici représentés, et parce qu'il devient d'emblée le forum des droits de l'Homme et de la démocratie parlementaire, où l'Europe renouvelée trouve son principal fondement.

Mais c'est le 9 mai 1950 que commença l'oeuvre de l'intégration européenne vers laquelle s'avancent vos Etats. Ce jour-là, le Gouvernement français, par la voix de Robert Schuman, proposa une action limitée mais décisive : placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres Etats de l'Europe. L'Union économique qui allait alors commencer, était une tentative audacieuse, aujourd'hui déjà largement accomplie, par laquelle un groupement d'Etats tend à se rapprocher, matières par matières des conditions d'un marché interne auquel s'appliqueront les mêmes règles, et à la limite, les mêmes politiques.

Nous ne sommes pas ici réunis pour écrire l'histoire de l'intégration européenne, mais pour la faire. Ce n'est donc pas le moment de relater les réussites et les échecs, les étapes créatrices et les retards intervenus, les patiences et les impatiences dont toute oeuvre politique est émaillée.

On savait, dès les débuts, qu'il s'agirait d'une oeuvre progressive, car Robert Schuman nous avait averti : « L'Europe ne se fera pas d'un seul coup, ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des constructions concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

L'important est que l'Europe progresse assez vite, et nous pouvons au moins constater globalement avec les six Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres, réunis au sommet à La Haye, le 2 décembre dernier, qu'au bout de ce quart de siècle, « jamais peut-être des Etats Européens n'auront poussé plus loin leur coopération ».

Les institutions où vous voulez entrer, sont donc engagées dans un processus de création continue ; ce sont des communautés vivantes, qui ouvrent avec vous les négociations d'adhésion.

Mais ceux qui vivent ensemble doivent avoir des buts communs.

Nous croyons, Messieurs, que nos perspectives européennes et les vôtres se rejoignent ; elles concernent, en les dépassant aussitôt, les progrès économiques que nos Gouvernements attendent de l'élargissement.

Au-delà des objectifs matériels et de leurs prolongements sociaux favorables à nos populations, l'entrée de quatre pays, riches de longues traditions parlementaires et démocratiques, fortifiera le noyau solide de l'Europe.

Ce noyau solide est plus que jamais nécessaire à l'Europe totale : il faut y préserver et fortifier un type de civilisation et de système politique que nous ne songeons à imposer à aucun Etat, mais qui à nos yeux garantit le mieux la liberté et le progrès des peuples.

Autour de ce noyau, d'autres Etats pourront peut-être progressivement se grouper et participer ainsi à une entreprise dont les institutions sont fondées sur le suffrage du peuple librement exprimé.

Mais nos pensées communes vont plus loin encore : si on place l'effort qui débute aujourd'hui dans un contexte mondial, on doit songer au rôle et aux devoirs d'une communauté de peuples, favorisés par un haut développement intellectuel, technique et matériel, comptant plus de 250 millions d'habitants, unis par la géographie, la tradition, l'histoire, la culture et une même civilisation ! A quels nouveaux actes de paix, à quelles actions généreuses, une telle Europe ne pourra-t-elle dévouer toute la puissance née de son unité ?

Pour les six Etats membres des Communautés, ces objectifs ou ces finalités politiques sont bien ceux qui animent nos Chefs d'Etat ou de Gouvernement ; ils l'ont solennellement rappelé à La Haye en des termes que nous devons relire : « Nous avons la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement de tous les peuples et d'abord entre ceux du Continent Européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix. »

Voilà, Messieurs, les pensées qui animent et fortifient nos volontés au moment où nous allons vous dire successivement dans quel contexte concret se situent ces négociations et comment nous entendons, pour notre part, les mener.

II. – Le contexte des négociations

Le contexte des négociations est celui d'un triple mouvement, décidé lors du sommet de La Haye : passage à la période définitive du Marché commun, développement interne des Communautés, élargissement.

Ces trois actions ne sont pas liées de telle manière que l'une serait la condition des autres ; mais il faut y voir trois aspects complémentaires de la deuxième étape décisive de la construction européenne.

1. L'achèvement

En proclamant à La Haye la volonté politique de passer le 1^{er} janvier 1970 à la phase définitive du Marché commun, il s'agissait, conformément au Traité, de donner à l'oeuvre accomplie en 12 années, un caractère irréversible, en constatant d'abord que l'essentiel des objectifs du Traité avait été accompli, comprenant notamment la mise en place de l'union douanière et des politiques communes dans le domaine commercial et agricole, ainsi que l'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

Mais le Conseil a voulu parachever cet acquis par des décisions d'une large portée :

1) arrêter pour les années à venir le règlement financier définitif, sans exclure son adaptation à l'unanimité, en fonction notamment d'une communauté élargie et à condition que les principes de ce règlement ne soient

pas altérés ;

2) il a voulu aussi décider que d'ici 1975, les Communautés disposeront de ressources propres en lieu et place des contributions financières annuelles qui sont actuellement versées par les Etats membres.

Cette décision a une portée politique considérable, puisqu'en même temps, les pouvoirs de l'Assemblée européenne sont renforcés tant en ce qui concerne l'élaboration des budgets, que pour le contrôle de leur exécution. On sait que – par ailleurs – les travaux au sujet du problème du mode d'élections directes au Parlement européen sont poursuivis par le Conseil.

Telles sont les décisions significatives qui ont ponctué le passage à la période définitive.

2. Le développement interne

Le deuxième volet du triptyque concerne le développement interne des Communautés. Il ne fallait pas seulement accomplir les promesses anciennes transcrites dans les traités; il convenait d'en formuler de nouvelles, pour marquer le progrès de l'intégration européenne. C'est également à La Haye qu'a été réaffirmé la volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement des Communautés et que ces développements nouveaux ont été annoncés et mis en chantier, principalement dans les directions suivantes.

a) Les Chefs d'Etat et de Gouvernement y ont convenu qu'un plan par étapes serait élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire.

b) Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires et de fournir les moyens financiers à cet effet.

c) Ils se sont accordés en outre sur la nécessité de déployer des nouveaux efforts pour élaborer à bref délai, pour la Communauté de l'Energie Atomique, un programme de recherche conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du Centre commun de recherche.

d) Ils ont également reconnu l'opportunité d'une réforme du fonds social dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales.

Les travaux relatifs à ces différents sujets, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres, se poursuivent activement au sein de la Communauté. Et il convient de se féliciter de ce que des discussions ont été entamées depuis lors avec les Etats candidats, ainsi qu'avec un certain nombre d'autres pays européens dans les domaines de la technologie, de la recherche industrielle et des brevets.

J'ai fait allusion à ces travaux, parce que la Communauté considère qu'au fur et à mesure que l'examen des problèmes en cause aura abouti dans la Communauté, soit à des orientations, soit à des résolutions, celles-ci seront présentées aux pays candidats dans les négociations comme positions de la Communauté.

Quant aux décisions, il sera demandé aux pays candidats de les accepter au même titre que les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités.

Enfin, il y a lieu d'attirer l'attention sur les travaux qui sont entrepris conformément au paragraphe 15 du Communiqué de La Haye. Au titre de ce paragraphe, les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de la Communauté étudient à l'heure actuelle la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement.

III. – Position de la Communauté

Il faut maintenant que nous vous fassions part des positions et des méthodes que la Communauté a arrêtées en vue des négociations.

a) Nous posons en principe que vos Etats acceptent les Traités et leurs finalités politiques, les décisions de toute nature intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités et les options prises dans le domaine du développement.

Ces décisions comprennent également les accords conclus dans la Communauté avec des pays tiers.

b) Dans ces conditions, la Communauté tient à affirmer, lors de l'ouverture des négociations, un certain nombre de principes qu'elle entend, parmi d'autres, faire valoir :

1) La règle qui doit nécessairement régir les négociations est que la solution des problèmes d'adaptation qui pourraient se poser doit être recherchée par l'établissement de mesures transitoires et non par des modifications des règles existantes.

2) Les mesures de transition ont pour objet de permettre les adaptations qui se révéleraient nécessaires par suite de l'élargissement ; leur durée devra être limitée aux délais nécessaires pour atteindre cet objectif ; elles devront en règle générale comporter des calendriers précis et débiter par une première réduction tarifaire significative réciproque dès l'entrée en vigueur des traités d'adhésion.

3) Les mesures de transition devront être déterminées de manière à assurer un équilibre d'ensemble des avantages réciproques.

Dans cet esprit, il sera nécessaire d'assurer un parallélisme adéquat entre les progrès de la libre circulation des marchandises industrielles et la réalisation du marché commun agricole. Il y aura lieu de tenir compte de cette considération pour la durée des mesures de transition dans le secteur industriel et dans le secteur agricole.

4) Dans le domaine des échanges, la durée de la période de transition devrait être la même pour tous les candidats.

5) Dans les autres domaines pour lesquels des mesures de transition s'avéreraient nécessaires, la durée de ces mesures pourrait, si cela est possible et souhaitable, être variable selon les matières et les candidats ; ces questions seront examinées au cours des négociations.

6) Les différents traités d'adhésion devraient entrer en vigueur à la même date.

c) La Communauté est d'avis que l'accession des nouveaux membres entraînera des responsabilités nouvelles de la Communauté élargie à l'égard des pays en voie de développement, responsabilités auxquelles il appartiendra à celle-ci de faire face de façon appropriée.

Dans cet esprit, la Communauté élargie doit être prête à poursuivre la politique d'association, aussi bien à l'égard des EAMA qu'au profit des pays indépendants africains ayant une structure et un niveau de développement comparables qui demanderaient à participer en vue de promouvoir leur développement économique et social.

L'élargissement de la Communauté et, corrélativement, l'extension éventuelle de la politique d'association, ne devraient pas être la source d'un affaiblissement des relations avec les Etats associés actuels.

Les modalités de l'association avec l'ensemble des pays africains précités pourraient être définies au cours de négociations qui pourraient intervenir en même temps que les négociations avec les pays actuellement associés à la Communauté et qui interviendront à partir du 1^{er} août 1973.

Dans le cadre des responsabilités nouvelles de la Communauté élargie auxquelles j'ai fait allusion, il serait également souhaitable que les Six et les Etats candidats se concertent, de préférence dans le stade initial des négociations, en vue d'adopter une position commune à l'égard du problème des préférences généralisées.

Lorsque seront abordés au cours des négociations les problèmes les plus importants concernant les relations avec le Commonwealth, nous vous proposerons des orientations en ce qui concerne les pays du Commonwealth autres que ceux d'Afrique dont j'ai fait état.

d) Pour les Etats européens membres de l'AELE, qui n'ont pas demandé à devenir membre de la Communauté, celle-ci est disposée à ouvrir des discussions avec ces pays, il s'agirait de rechercher des solutions possibles aux problèmes posés par l'élargissement et ainsi de rendre possible la contribution de ces Etats à l'oeuvre de la construction européenne.

A l'égard de ces discussions, je rappelle qu'il résulte des décisions prises à La Haye qu'une Communauté élargie ne peut se concevoir que dans l'égalité des droits et des obligations de tous les Etats membres.

La Communauté pourrait marquer son accord pour que les discussions commencent l'automne prochain par une rencontre au niveau ministériel, avec les pays en cause qui le désirent.

Les accords qui seraient conclus avec les pays en cause, engageraient la Communauté élargie ; dès lors il conviendra de rechercher des formules appropriées permettant d'associer, en temps utile, les Etats candidats à l'adhésion, à la préparation et à la conclusion desdits accords.

La Communauté estime souhaitable, pour des raisons pratiques et dans l'intérêt de tous les pays en cause, que ces accords entrent en vigueur en même temps que les traités d'adhésion.

e) La Communauté est consciente que les demandes d'adhésion introduites soulèvent à la fois des problèmes propres à chacun des Etats candidats et des problèmes qui devront être examinés en commun.

Il conviendra donc que l'organisation des négociations tienne compte de cette situation, étant entendu que, dans une première phase en tout cas, les travaux devront principalement être poursuivis de façon bilatérale.

Cette situation pose le problème d'une information adéquate de chacun des Etats candidats sur l'évolution des autres négociations.

La Communauté se réserve de soumettre ultérieurement à cet effet des propositions appropriées, afin que les échanges d'informations et les consultations nécessaires interviennent à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

f) L'exposé que je viens de faire de la position de la Communauté n'est pas exhaustif et n'aborde donc pas l'ensemble des problèmes qui se poseront au cours des négociations ; je pense notamment aux questions soulevées par le Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique et le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi qu'aux discussions que nous mènerons avec la Grande-Bretagne sur certaines questions particulières touchant à des problèmes économiques, monétaires et financiers liés à l'adhésion.

La Communauté aura l'occasion de préciser ultérieurement l'exposé de ses vues en la matière au cours des négociations.

g) Enfin, les négociations seront menées à tous les niveaux et pour tous les problèmes, selon une procédure uniforme, par la Communauté. Aussi, s'agira-t-il cette fois de négociations dans le cadre d'une Conférence entre les Communautés et les Etats ayant demandé l'adhésion à ces Communautés.

IV. Conclusions

Messieurs les Ministres et

chers Collègues,

L'oeuvre que nous entamons aujourd'hui revêt une importance considérable pour les destinées de l'Europe.

Elle suscite parmi nos populations un intérêt et un espoir que nous ne devons pas, que nous ne pouvons pas décevoir.

Si les finalités politiques des Traités, le développement des Communautés, nous tiennent tant à coeur, c'est que nous avons la conviction profonde que les Communautés européennes ont été le noyau originel à partir duquel l'unité européenne a pris forme, s'est épanouie et se poursuivra de manière irréversible dans le futur.

L'élargissement des Communautés que nous avons la volonté de réaliser en commun, donnera des dimensions et des perspectives nouvelles à l'entreprise que nous avons menée à bien jusqu'à présent.

Ces perspectives de développements futurs, nous ne pouvons que les entrevoir à présent. Mais nous devons veiller à ce qu'elles tracent de l'Europe future une image attrayante pour nos opinions publiques, en présentant certes des aspects de prospérités accrues, mais aussi des aspects humains, sociaux et culturels.

Messieurs les Ministres et

chers Collègues,

je vous ai exposé l'état de quelques-unes de nos réflexions à ce stade initial de nos travaux.

Je suis persuadé que nos vues peuvent constituer, avec les déclarations que vous serez peut-être amenés à faire, un bon départ pour les négociations qui débutent sous d'excellents auspices.

La tâche qui attend nos négociateurs est vaste ; les problèmes qu'ils auront à résoudre seront nombreux et complexes. Mais leurs efforts et les nôtres seront soutenus par une volonté politique commune de tout mettre en oeuvre pour aboutir à des accords dans les délais les plus brefs.

Pour sa part, la Communauté ne ménagera aucun effort.